

Afin de garantir la bonne gestion des deniers publics, le législateur a prévu un cycle budgétaire annuel dont la première étape est le débat d'orientations budgétaires (DOB) et qui se termine par le vote du compte administratif.

Le compte administratif est le document de synthèse qui reprend toutes les recettes et les dépenses de l'année écoulée. Il permet de constater la réalisation effective des objectifs fixés par les élus du Conseil métropolitain au moment du débat d'orientations budgétaires organisé le 24 septembre 2018 puis de l'adoption du budget primitif 2019 lors de la séance du Conseil métropolitain du 23 novembre 2018. La présentation du compte administratif est normée et doit être divisée en deux grands ensembles :

- La section de fonctionnement qui recouvre les opérations courantes ;
- La section d'investissement qui retrace notamment les dépenses contribuant à améliorer le patrimoine de la Métropole tels que la création de nouveaux équipements.

1. La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'établissent à un peu plus d'un milliard d'euros sur l'exercice 2019. Comme en 2018, la majeure partie provient de la fiscalité alors que les dotations et participations constituent le deuxième poste de recettes avec environ un quart des ressources métropolitaines.

Les dépenses réelles de fonctionnement de la Métropole sont, elles, d'environ 840,4 millions d'euros. Elles sont constituées principalement :

- Des budgets alloués aux services opérationnels (40 %),
- Des dépenses de personnel (25 %),
- Et des concours financiers apportés par la Métropole à ses communes membres ou à divers organismes (17 %).

En matière de dépenses de fonctionnement, la Métropole Nice Côte d'Azur a, une nouvelle fois, fait preuve d'exemplarité en s'inscrivant bien au-delà des engagements qu'elle avait pris auprès de l'Etat. Ses dépenses n'ont ainsi augmenté que de 0,18 %, par rapport à 2018 soit un effort de 5,2 millions d'euros portant les actions réalisées en la matière à 11,7 millions d'euros sur 2 ans.

Cette gestion efficiente des dépenses courantes permet, une nouvelle fois de diminuer la fiscalité métropolitaine avec une baisse du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères d'environ 10 %. Elle permet également de dégager un autofinancement important qui alimente la section d'investissement.

2. La section d'investissement

En matière d'investissement, la Métropole Nice Côte d'Azur avait déjà fortement augmenté ses dépenses au cours des dernières années (+74 % entre 2014 et 2017) et ce, alors même que de nombreuses collectivités les diminuaient au cours de la même période. En 2019, cet effort a encore été amplifié. Au total, ce sont 377 millions d'euros qui auront ainsi été mis au service du territoire. Jamais la Métropole n'aura autant investi en une seule année, dépassant largement les 365 millions d'euros enregistrés en 2018 et les 333 millions d'euros de 2017.

En termes de projets, 2019 aura été marquée par plusieurs chantiers majeurs avec la mise en eau de la nouvelle station d'épuration de Cagnes-sur-Mer ou encore le réaménagement des rues de Bonson, Clans et Marie. A ces projets majeurs s'ajoutent la création d'une Maison de l'habitant qui offre désormais à tous les Métropolitains un point d'information unique sur le logement, la livraison de la totalité de la ligne 2 du tramway ou encore la mise en service de la ligne 3.

Présentation consolidée des budgets

SECTIONS	BUDGETS	RECETTES RELLES (en euros)	RECETTES D'ORDRE (en euros)	Report de fonctionne- ment 002	DEPENSES REELLES (en euros)	DEPENSES D'ORDRE (en euros)	Report de fonctionne- ment 002
Fonction- nement	Budget Principal	615 733 834	7 061 945	4 494 482	474 110 975	109 358 526	
	Budget annexe des Transports	228 902 959	5 217 544	26 352 949	206 955 273	22 820 307	
	Budget annexe de l'Assainissement Collectif et non collectif	59 976 312	1 831 834	22 478 587	40 309 416	15 859 279	
	Budget annexe de l'Eau	7 981 799	399 469	3 408 044	3 946 045	1 697 875	
	Budget annexe de la Régie autonome des M.I.N d'Azur	4 476 163	50 591	1 740 716	4 447 960	152 263	
	Budget annexe des Parcs de stationnement	4 039 621			3 072 505	152 636	
	Budget annexe des Activités portuaires	3 254 882	10 460	1 011 221	2 450 661	240 392	
	Budget annexe régie du C.F.A Nice Côte d'Azur	4 878 115	54 712	525 121	4 904 689	52 985	
	Budget annexe des Déchets ménagers et assimilés	101 866 120	7 951	6 388 924	100 182 712	1 519 930	
	Budget annexe Nice-Méridia	-		1 714 316	-		
Total Fonctionnement		1 031 109 805	14 634 505	68 114 360	840 380 236	151 854 193	0
Section	Budget	RECETTES RELLES (en euros)	RECETTES D'ORDRE (en euros)	Report d'investis- sement 001	DEPENSES REELLES (en euros)	DEPENSES D'ORDRE (en euros)	Report d'investis- sement 001
Investis- sement	Budget Principal	171 390 481	111 854 053		211 569 686	9 557 472	67 828 817
	Budget annexe des Transports	235 472 846	32 118 556		280 269 348	14 515 793	2 598 398
	Budget annexe de l'Assainissement collectif et non collectif	27 278 586	15 859 279		26 841 905	1 831 834	24 965 859
	Budget annexe de l'Eau	4 241 938	2 266 035	760 621	2 774 987	967 628	
	Budget annexe de la Régie autonome des M.I.N d'Azur	3 558 386	152 263		139 628	50 591	46 512
	Budget annexe des Parcs de stationnement	6 270 233	152 636		2 348 139		5 188 446
	Budget annexe des Activités portuaires	240 392		290 803	498 480	10 460	
	Budget annexe Régie du C.F.A Nice Côte d'Azur	-	52 985	158 435	207 151	54 712	
	Budget annexe des Déchets ménagers et assimilés	2 725 505	1 642 515		2 910 014	130 536	2 383 452
	Budget annexe Nice-Méridia	-			-		1 714 314
Total Investissement		451 178 367	164 098 322	1 209 859	527 559 337	27 119 026	104 725 799
TOTAL GENERAL		1 482 288 171	178 732 827	69 324 219	1 367 939 573	178 973 219	104 725 799